

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité : Saint-Denis-De La Bouteillerie

Date du scrutin : 2 août 2026

Par cet avis public, Noélie Hébert Tardif, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de conseillère ou conseiller 3
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du 19 juin 2026 au 3 juillet 2026

Horaire

Lundi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h

**Attention : le vendredi 3 juillet 2026, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30;
le bureau municipal sera fermé le mercredi 24 juin ainsi que le jeudi 2 juillet.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 août 2026, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 juillet 2026, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 15 juillet 2026 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 15 juillet 2026 à 11 h 30.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 15 juillet 2026.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer

SMC-1 (25-08)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 juillet 2026 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée comme adjointe de la présidente d'élection : Manon Bélanger.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Nom : Noélie Hébert Tardif

Adresse courriel : dg@munstdenis.com

Téléphone : 418 498-9268 poste 2

Adjoint de la présidente d'élection

Nom : Manon Bélanger

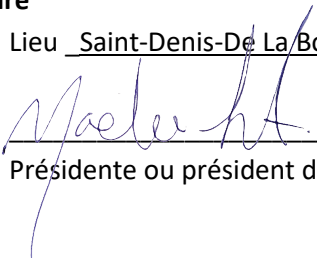
Adresse courriel : info@munstdenis.com

Téléphone : 418 498-9268 poste 0

Adresse : 5 route 287 Saint-Denis-De La Bouteillerie G0L 2R0

Signature

Lieu Saint-Denis-De La Bouteillerie Date 2026-06-16



Présidente ou président d'élection